RCS : BOULOGNE SUR MER
Code greffe : 6202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 50212
Numéro SIREN : 492 315 486
Nom ou dénomination : ABC 62

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2024 sous le numéro de dépôt 554

Diligentia
Audit • Conseil • Expertise

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

SAS ABC 62

1001 Boulevard Du Kent centre co

62231 Coquelles

Siret : 49231548600026

certifié conforme à
l'original.
le 26/01/2023

synerga
GROUPEMENT D'EXPERTS-COMPTABLES INDÉPENDANTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC 62** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 1001 Boulevard Du Kent centre co 62231 Coquelles — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 9 2 3 1 5 4 8 6 0 0 0 2 6 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 30062022 Net 3	N-1 30062021 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	50 739	AG 41 541	9 198	13 642
		Fonds commercial (1)	AH	1 270 000	AI	1 270 000	1 270 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	374 983	AS 318 645	56 338	25 275
		Autres immobilisations corporelles	AT	767 152	AU 472 797	294 356	382 132
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	2 700	BG	2 700	3 500
		Autres immobilisations financières *	BH	41 496	BI	41 496	40 109
		TOTAL (II)	BJ	**2 507 070**	BK **832 983**	**1 674 087**	**1 734 658**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	55 577	BM	55 577	54 839
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 977	BY	1 977	2 220
		Autres créances (3)	BZ	489 989	CA	489 989	352 662
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	513 581	CG	513 581	544 769
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	61 370	CI	61 370	20 328
		TOTAL (III)	CJ	**1 122 495**	CK	**1 122 495**	**974 819**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CC	**3 629 565**	1A **832 983**	**2 796 582**	**2 709 476**

Renvois : (I) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 44 196 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * : Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise SAS ABC 62 — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 000)	DA	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	448 485	695 391
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**751 346**	**253 095**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 202 032**	**950 685**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	834 510	984 681
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	213 279	324 260
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	301 734	273 813
	Dettes fiscales et sociales	DY	243 676	174 903
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 351	1 134
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**1 594 550**	**1 758 791**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**2 796 582**	**2 709 476**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	Dont Ecart de réévaluation libre	ID		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	987 008	1 492 872
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		77

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABC 62

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 2 796 582 euros

Et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 751 346 euros

L'exercice d'une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/10/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquéees avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquitision et de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilistés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 9 ans
- Installations techniques : 4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel : 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 8 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Concernant les immobilisations décompasables, l'ntreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs on pu perdre notablement de la valeur.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

NEANT

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, les dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le

Règles et méthodes comptables

cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Autres éléments significatifs

- Option au régime d'intégration fiscale avec la société mère ARMAT à compter du 01/07/2014.

Créances intragroupe :

Le C.C. de l'EURL ARMAT est créditeur de 27 576.74 € après rémunération au taux d'intérêt légal.
Les intérêts s'élèvent à 3 317,05 €

Compte tenu du régime d'I.F. applicable depuis le 01/07/2014 avec la SARL ARMAT, le compte courant "groupe" au titre de l'impôt sur les sociétés est créditeur à hauteur de 185 702 €.

- La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation de plusieurs états d'urgence sanitaire constituent des évènements majeurs au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 30 juin 2022 sont comptabilisés et évalués en tenant compte

Règles et méthodes comptables

de ces évènements et de leurs conséquences connues ou probables à la date d'arrêté des comptes.

- Sur la base des informations disponibles à ce jour, les conséquences financières induites par la pandémie liée au virus COVID 19 ne sont pas précisément mesurables et ne sont pas de nature à remettre en cause la situation de la société au 30 juin 2022 telle qu'elle est présentée ni le maintien du postulat de continuité d'exploitation. Ce point sera suivi au titre du prochain exercice.

- Le conflit en Ukraine survenu à la fin du mois de février 2022 (24 février) constitue un évènement au cours de l'exercice clos au 30 juin 2022 qui n'a pas d'impact significatif sur les états financiers de la société. Cet évènement n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 30 juin 2022.

- Suite à l'octroi du Prêt Garanti d'Etat pour un montant de 550 k€, la société a décidé de l'amortir pour la totalité sur une durée de 5 ans. La date d'échéance initialement prévue du prêt est reportée jusqu'au 01/04/2026. Les remboursements se feront en 4 annuités à compter d'avril 2023 jusqu'en avril 2026.

- Une demande d'indemnisation de perte d'exploitation a été instruite auprès de la société AXERIA .

Un acompte de 150 000 € a été versé en octobre 2020 auprès de la CARPA , somme incluse dans les résultats de l'exercice clos le 30 juin 2020, et une somme de 200 000 € versée en décembre 2020 incluse dans les résultats de l'exercice clos le 30 juin 2021, soit un total de 350 000 €

- Conformément au jugement rendu le 22 juin 2021, le tribunal statue par jugement contradictoire en premier ressort que le contrat d'assurances souscrit par la société est un contrat d'adhésion, et la compagnie a reconnu le droit à indemnisation. Un expert judiciaire a été nommé et a eu pour mission de donner au tribunal tous les élements permettant de déterminer le quantum des pertes d'explotiation subies par la société au titre de garantie épidémie du contrat Tout risque, le rapport étant rendu au 31 décembre 2021.
Un protocole d'accord a été signé le 31 août 2022. La société AXERIA a accepté le versement à titre transactionnel d'une indemnité de 736 234 €. En complément de l'indemnité, AXERIA accepte le versement d'une somme complémentaire de 3 725 € au titre des frais de justice. Le solde à recevoir a été comptabilisé au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, les conséquences financières induites par la pandémie liée
au virus COVID 19 ne sont pas de nature à remettre en cause la situation de la société au 30 juin 2022. La continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 320 739					1 320 739
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 320 739					1 320 739
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	322 795		52 188			374 983
	Instal., agencement, aménagement divers	677 772		2 535			680 307
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	86 196		649			86 846
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 086 762		55 373			1 142 135
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	43 609		18 937		18 350	44 196
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	43 609		18 937		18 350	44 196
	TOTAL	2 451 111		74 310		18 350	2 507 070

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	37 097	4 444		41 541
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37 097	4 444		41 541
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	297 519	21 126		318 645
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	314 565	83 116		397 681
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	67 271	7 845		75 115
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	679 355	112 086		791 442
	TOTAL	716 453	116 530		832 983

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Capital social

	30/06/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	200,00	10,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	200,00	10,0000	2 000,00

Capital social d'un montant de 2 000.00 euros décomposé en 200 titres d'une valeur nominale de 10.00 euros.

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					

Dont dotations et reprises	- d'exploitation		
	- financières		
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

		30/06/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	2 700	2 700	
	Autres immobilisations financières	41 496	41 496	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 977	1 977	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	13	13	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	581	581	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	19 630	19 630	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	469 766	469 766	
	Charges constatées d'avances	61 370	61 370	
	TOTAL DES CREANCES	597 533	597 533	

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	17 550
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	18 350
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		30/06/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	834 510	226 968	607 542	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	301 734	301 734		
	Personnel et comptes rattachés	143 286	143 286		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	76 058	76 058		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	13 778	13 778		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	10 555	10 555		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	213 279	213 279		
	Autres dettes	1 351	1 351		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 594 550	987 008	607 542	

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	167 060
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Produits à recevoir

		30/06/2022
Total des Produits à recevoir		**466 088**
Autres créances		**466 088**
R.R.R A OBTENIR AVR A REC	76 129	
DIVERS PROD A RECEVOIR	389 959	

Charges à payer

		30/06/2022
Total des Charges à payer		**185 364**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**3 165**
INT COURUS S/EMP ETAB CR	3 165	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**72 244**
FOURNISS FACT NON PARVEN	72 244	
Dettes fiscales et sociales		**109 956**
DETTES PROV POUR CONGES	71 899	
PERS AUTRES CHARG A PAYER	174	
REMUNERATIONS PREVUES	1 679	
PROV CHARG SOC/CONGES PAYES	17 022	
PROV CHARG SOC/REM DUES	675	
CHARGES SOCIALES - CHARGES A P	8 285	
ETAT CHARG A PAYER DIVERS	1 518	
TAXE PROFESSIONNELLE	8 704	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		61 370	61 370
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			61 370

ABC 62
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 1001 boulevard du Kent, ZAC du Terminal sous la Manche
62231 COQUELLES
492 315 486 RCS BOULOGNE SUR MER

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 13 DECEMBRE 2022

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 751 346,38 euros, de la manière suivante :

- Au titre d'une distribution de dividendes, une somme de 700 000,00 euros
- Le solde, au compte « Autres réserves », soit 51 346,38 euros

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende brut de 3 500 euros.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et dans les délais légaux.

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes distribués	Autres revenus distribués	
30 juin 2021	-	-	500 000 euros
30 juin 2020	-	-	700 000 euros
30 juin 2019	-	-	500 000 euros

Certifié conforme,
Le Président